

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 21 octobre 2014 à 20H

Etaient présents : M. Bernard MILLOIR - Mme Monique GARNIER - M. René DESSEREE - M. Stéphane ROUX - Mme Jeanine BERTHELOT - M. Gérard CUROT - Mme Claire DURANTE - Mme Nicole FILLON - M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY - Mme Annie HENNEAU - Mme Marie-Hélène MAILLARD - M. Yohann MORTIER - M. Eric PIESVAUX - Mme Annick RADIGON

Etaient absents : Mme Karine BASSARD - M. Christian CLEMENT - M. Yves COURTOT - Mme Evelyne GAILLOT - M. Maxime SAGETTE, excusés.

Procuration de :

Mme Evelyne GAILLOT à Mme Nicole FILLON
M. Christian CLEMENT à M. René DESSEREE
Mme Karine BASSARD à M. Stéphane ROUX
M Yves COURTOT à Mme Monique GARNIER
M Maxime SAGETTE à M. Bernard MILLOIR

M. Yohann MORTIER a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 5
Nombre de suffrages possibles : 19

Le procès verbal du conseil municipal du 22/09/14 est adopté.

RYTHMES SCOLAIRES : MISE A JOUR DE LA LISTE DES INTERVENANTS

Par une délibération du 12 Mars 2014, une liste des intervenants avaient été arrêtée par le précédent Conseil Municipal s'agissant des intervenants des activités liées à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Compte tenu d'un planning prévisionnel basé sur des activités présentées sur un après-midi entier et de son évolution vers une organisation dissociée deux fois par semaine, il est devenu nécessaire de modifier le programme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (19 voix) accepte les propositions de Monsieur le Maire prévues dans le cadre des rythmes scolaires à savoir :

- **Activités rémunérées**
 - Judo : Monsieur Karim ALIBELARBI
 - Aquarelle : Madame Agnès EDOUIN
 - Tennis de table : CODEP 21 Tennis de table
 - Eveil musical : Association « A.D.A.M. »
 - Golf : Monsieur Guillaume BERNARD
 - Aïkido : DIJON AÏKIKAI

- Atelier cuisine : Monsieur Jean-Claude JEAN-GIRARDOT
- **Activités bénévoles**
 - Chorale : Monsieur Emmanuel AUBRY
 - Danses traditionnelles : Madame Claudette FLORENT
- **Activités municipales**
 - Bibliothèque : Madame Lucie GALLANT, Adjoint du Patrimoine
 - Aide aux devoirs : Madame Sandra MITAINE, ATSEM 1^{ère} classe

MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de sa séance du 12 Septembre 2014, le Comité du SICECO a décidé d'une modification des statuts imposée par la mise en conformité à la loi n°2014-58 du 27 Janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM).

Cette modification est rendue nécessaire par la transformation de la communauté d'agglomération du Grand Dijon en communauté urbaine à compter du 1^{er} Janvier 2015, intercommunalité qui dans ses compétences obligatoires détient la concession de la distribution publique d'électricité. Dans la mesure où les communes de BRETENIERE, CORCELLES-LES-MONTS, FENAY, FLAVIGNEROT, OUGES, PERRIGNY-LES-DIJON et TALANT, membres du Grand Dijon, avaient transféré cette compétence au SICECO, il advient que ce seront des délégués de la communauté urbaine qui siègeront désormais directement au Comité du SICECO par le biais du mécanisme de la représentation-substitution.

Après avoir présenté la délibération du Comité syndical du SICECO, Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (19 voix) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-37,

Vu la délibération annexée du Comité du 12 Septembre 2014,

Vu les statuts du SICECO,

-Approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée Générale du Comité du SICECO en date du 12 Septembre 2014 ;

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

SUBVENTION SCOD - TOUR DE COTE D'OR 2015

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande du Sprinter Club Olympique Dijonnais d'organiser une arrivée du Tour de Côte d'Or 2015 le samedi 12 Juillet 2015 à Pouilly-en-Auxois, en précisant que les frais d'organisation s'élèvent à 3.500€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres (19 voix) :

-Accepte que Pouilly-en-Auxois soit ville arrivée d'étape du Tour de Côte d'Or 2015 le samedi 12 Juillet 2015 ;

-Vote une subvention de 3.500€ pour l'organisation de cette manifestation ;

SUBVENTION PREVENTION ROUTIERE

Monsieur le Maire fait part du courrier de la Prévention Routière, qui sollicite une subvention de 250,00€ pour faire face à ses dépenses dans le cadre de la prévention routière à destination des enfants des écoles primaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (19 voix) :

-Accorde une subvention pour 2014, de 250,00€ à la Prévention Routière ;

RETRAITE DE Mme MARIE-CHRISTINE JACOTTOT

Mme Marie-Christine JACOTTOT a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Octobre 2014. Afin de la remercier de ses bons et loyaux services, Monsieur le Maire propose de lui offrir des bons d'achats auprès des commerçants locaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (19 voix) :

-Accepte l'octroi à Mme Marie-Christine JACOTTOT de bons d'achats auprès de commerçants locaux ;

AFFAIRES DIVERSES

• **Tennis couvert**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancement du projet de couverture d'un cours de tennis. Actuellement, l'estimation s'élève à 272.334€. Les dossiers de demande de subventions sont en cours. A titre indicatif, Monsieur le Maire espère que les travaux pourraient débiter courant novembre 2014 pour une livraison estimée au mois de mars 2015.

• **Information Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) - Maison de Santé**

Monsieur le Maire tient informé les membres du Conseil Municipal de l'avancement du projet de la Maison de la Santé. En l'état actuel, il convient de retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage chargé de définir, piloter et exploiter le projet dont il est question. Des délibérations seront prises dans le cadre des délégations au Maire.

En marge de la réunion, M. Gérard CUROT a souhaité évoquer les subventions communales du Centre Social d'une part et de l'Office de Tourisme d'autre part, sujets qui ont fait l'objet d'articles dans la presse locale. Monsieur le Maire a rappelé le discours tenu lors de l'élaboration du budget au printemps dernier et les arguments qui ont présidé à l'arrêt des subventions. Dans le cadre d'une politique visant à se recentrer sur ses compétences, la commune n'a plus juridiquement la possibilité d'agir dans ces domaines et se doit de respecter strictement les missions qui lui sont dévolues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.